Maires de France
La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité | Gratuit
n° 438 | Octobre 2025

Édito

Élections municipales

Votre commune a besoin de vous !

Il n'y a pas de vitalité démocratique sans élan civique. Et la commune est le lieu privilégié de l'engagement civique, car la proximité le rend concret et lui donne du sens. C'est pourquoi, à six mois des élections municipales, l'AMF a lancé, en septembre, une campagne nationale baptisée « Osez l'engagement ! ». Chaque commune qui le souhaite est appelée à s'en saisir, en l'affichant dans les locaux municipaux ou sur les panneaux d'affichage de la ville.

À la veille du scrutin municipal, l'enjeu est d'assurer la participation au vote, à la vie municipale et de susciter des vocations.

Certes, l'engagement municipal est exigeant. Le mandat 2020-2026 a été particulièrement éprouvant, marqué par de nombreuses crises, par une recentralisation toujours plus forte des pouvoirs et des moyens locaux, par une surexposition des élus notamment aux violences, par le poids des normes qui ne cesse de s'alourdir. Ce mandat a connu un nombre record de démissions de maires, d'adjoints et de conseillers municipaux.

Pour autant, les études de l'AMF ne démontrent pas pour l'instant de crise des vocations, ce qui est encourageant pour notre démocratie, si précieuse, qui doit sans cesse être entretenue. Car la démocratie locale est une réalité humaine, faite de femmes et d'hommes qui s'engagent concrètement.

L'AMF se bat aussi pour améliorer les conditions d'exercice du mandat et permettre à chacun de s'investir sans être pénalisé dans sa vie professionnelle, étudiante ou personnelle. L'Association reste mobilisée pour que le texte sur le statut de l'élu, sur lequel nous avons travaillé avec le Sénat, aboutisse au plus vite avant le prochain scrutin municipal.

Le mandat de maire est le plus beau des mandats, et la commune a besoin de l'engagement de chacun, alors n'hésitons pas à le dire : « Osez l'engagement. Votre commune a besoin de vous ! ».

DAVID LISNARD

DÉCHETS DU BÂTIMENT

Quel avenir pour la filière ?

Pour lutter contre les dépôts sauvages, la loi Agec a créé un dispositif de responsabilité élargie des producteurs (REP). Les producteurs de matériaux de construction, regroupés dans des éco-organismes, ont l'obligation de mettre en place un réseau de points d'apports gratuits pour les déchets du bâtiment.

Ce dispositif a rapidement été confronté à des difficultés : les quantités de déchets collectées progressent très rapidement, augmentant de fait les dépenses. Les professionnels du bâtiment, déjà agacés par la lenteur de la mise en place du réseau de points d'apports, ne veulent pas augmenter leurs contributions financières, voire exigent des abattements.

Réorganisation de la filière

Des recettes en baisse et des dépenses à la hausse conduisent rapidement à une situation économique périlleuse.

La ministre de la Transition écologique a donc décidé un moratoire : certaines mesures sont suspendues jusqu'en janvier 2027. La ministre charge également les éco-organismes de consulter toutes les parties concernées pour lui faire des propositions de réforme ou de refondation.

Plusieurs hypothèses ont été envisagées pour rendre la filière économiquement soutenable, c'est-à-dire acceptable par les producteurs de matériaux, comme par exemple : arrêt de la reprise gratuite sur les chantiers, fin de la reprise gratuite dans les points d'apport, ralentissement de la collecte, notamment pour certains matériaux...

À travers leurs réseaux de déchèteries, les collectivités contribuent fortement à la progression de la collecte des déchets du bâtiment. Pour endiguer cette augmentation, les éco-organismes prennent des mesures brutales : arrêt de l'enlèvement de certains flux (plâtre, laines minérales), retard dans le paiement des sommes dues aux collectivités, suspension de la signature des contrats avec de nouvelles collectivités.

L'AMF et les autres associations de collectivités ont réagi vivement à ce manquement aux obligations réglementaires et contractuelles des éco-organismes. L'AMF a exigé la reprise des enlèvements de plâtre, le versement des soutiens financiers dû et la signature des contrats en attente. Les collectes de plâtre ont repris mais l'AMF attend des mesures précises sur le déploiement de la filière dans le territoire national.

Elle a fait des propositions de réorganisation à la ministre fin septembre.

Voir www.amf.asso.fr / Réf.BW42785 et BW42792

Temps de l'enfant : l'AMF se positionne

Le Bureau de l'AMF, réuni le 24 septembre dernier, s'est positionné dans la perspective de la publication, en novembre prochain, du rapport de la Convention citoyenne organisée par le CESE sur les temps de l'enfant.
Il considère que la mise en place de tels travaux dans un contexte d'instabilité gouvernementale, d'incertitudes budgétaires et d'échéances électorales majeures n'est pas favorable pour aborder sereinement ce sujet complexe et proposer des pistes sérieuses d'amélioration des temps de l'enfant. Les dernières enquêtes de l'AMF ont mis en exergue la demande des maires d'une stabilisation de la réglementation, après de nombreux changements intervenus ces dernières années en matière de rythmes scolaires et une succession de dispositifs (Plan Mercredi, Vacances apprenantes...), mis en place sans concertation préalable sur les moyens pouvant être engagés par les collectivités.
Le rythme de la semaine scolaire (semaine de quatre jours ou semaine de quatre jours et demi) relève du choix des maires et des conseils municipaux, en lien avec les conseils d'école. Toute évolution envisagée des temps de l'enfant doit faire l'objet d'une concertation approfondie avec les maires. Les contraintes réglementaires, techniques, humaines et financières rencontrées par les communes doivent être prises en compte.

Le Bureau rappelle que la question des moyens d'accompagnement financier des collectivités par l'État et ses opérateurs, dont la CNAF, est centrale pour engager des actions ambitieuses dans l'intérêt de l'enfant. Or, la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la rentrée 2025 et l'annonce par le gouvernement sortant de la participation des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics, à hauteur de 5,3 Mds€, en 2026 interrogent fortement sur les traductions possibles des travaux de la Convention citoyenne. Enfin, si la mise en place du projet éducatif territorial (PEDT) a été saluée par les élus, la relance de ce dispositif ne pourra pas s'effectuer sans l'apport de nouveaux moyens financiers de l'État.

Inscriptions au 107e Congrès

Les inscriptions pour le 107e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France sont désormais ouvertes. Placé sous le thème « Pour les communes, Liberté ! », il se déroulera du 18 au 20 novembre 2025 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris, précédé le 17 novembre par la Rencontre des élus des Outre-mer à Issy-les-Moulineaux. À quelques mois des élections municipales, il mettra en lumière toutes les priorités locales : sécurité, transition écologique, petite enfance, santé, culture, sport et finances locales. Plus de quarante forums thématiques, de nombreux formats courts innovants et un débat spécifique pour les élus franciliens rythmeront cet événement unique, offrant aux participants échanges et conseils pratiques.
Inscriptions en ligne sur www.amf.asso.fr/
Réf. BW42773

« Osez l'engagement », un appel aux citoyens

Aller voter, rejoindre un conseil municipal, participer à la vie associative constituent différentes manières de s'engager localement. Cet engagement est essentiel car il permet de renforcer le lien social mais aussi et surtout de faire vivre la démocratie locale.
C'est pourquoi, à l'approche des élections municipales de mars 2026, l'AMF a lancé une campagne de communication « Osez l'engagement ! ». Cet appel fort vise à sensibiliser le grand public aux nombreuses façons de s'engager localement pour contribuer à la vie collective, que ce soit à travers un engagement au sein des conseils municipaux et/ou d'associations locales. Il s'agit, par ailleurs, de montrer que l'engagement est accessible et utile à toutes et tous. Ainsi, l'AMF met à disposition des communes, des intercommunalités et des associations départementales de maires, depuis le 1er juillet dernier, un kit de communication afin qu'ils relaient largement cet appel. En effet, par leur expérience au plus près des habitants, les élus locaux ont un rôle crucial à jouer pour que cette campagne suscite effectivement l'adhésion du plus grand nombre.
Avec le slogan « Citoyennes, citoyens, osez l'engagement ! Votre commune a besoin de vous », elle veut interpeller toutes les générations afin de les inciter à devenir actrices de la vie locale. Cette campagne d'information civique vise à sensibiliser les citoyens à l'importance de l'engagement dans la vie communale et s'adresse spécifiquement aux communes et intercommunalités. Elle exclut toute utilisation par les candidats aux élections municipales et communautaires y compris par celles et ceux déjà en fonction. L'AMF saisira ainsi systématiquement la justice en cas de violation de cette interdiction.
Voir sur www.amf.asso.fr/OsezLEngagement/

Financer la gestion des déchets : webinaire de l'AMF

La gestion des déchets coûte plus de 13 milliards par an, dont 90 % sont financés par la fiscalité locale : taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou REOM).
Le 16 septembre, l'AMF a organisé un webinaire avec des représentants des ministère des Finances et de l'Intérieur.
Le ministère de l'Intérieur a rappelé que la modernisation nécessaire des équipements, les évolutions législatives et des facteurs conjoncturels (coût de l'énergie par exemple) expliquent la hausse continue du budget déchets. Le choix du financement détermine la nature du service (SPA ou SPIC), mais il est obligatoire de présenter un budget séparé pour la TEOM comme pour la REOM. Le ministère des Finances a indiqué que le nombre de contentieux relatifs à la perception de la TEOM est en croissance. Leurs conséquences peuvent être très lourdes pour les collectivités poursuivies. La fixation des taux doit donc respecter scrupuleusement les règles de droit et de la jurisprudence. Il en est de même pour les modalités de mise en œuvre de la TEOM incitative.
Voir sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42756

Formation des élus

Depuis la mise en place du DIF Elu (Droit Individuel à la Formation) sur la plateforme Mon Compte Formation, l'AMF n'a cessé d'alerter la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et les différents ministères sur les difficultés rencontrées par les élus pour s'inscrire en formation : non reconnaissance de certaines femmes élues par la plateforme, passage à France Connect+, limite d'âge non valable pour les élus, l'apparition d'un reste à charge de 102,23€ valable uniquement pour les formations professionnelles des salariés et en aucun cas pour les élus. L'AMF rappelle que ces difficultés constituent un sérieux frein à l'inscription et appelle donc les différents acteurs à mener conjointement un travail de fond afin de faciliter l'accès à la formation pour les nouveaux élus en 2026.

Directive NIS 2

Au moment où le projet de loi « Résilience » (transposition de la directive européenne NIS 2) est en cours de discussion à l'Assemblée nationale, l'Association des maires de France alerte sur l'indispensable accompagnement financier nécessaire à la mise en œuvre des nouvelles obligations en matière de cybersécurité. Ce soutien financier doit être à la hauteur du choix du gouvernement d'assujettir toutes les communes de plus de 30 000 habitants et toutes les intercommunalités aux nouvelles règles. L'AMF demande également de diminuer le périmètre des communautés de communes qui seront impactées.

Le référent sûreté au service des élus locaux

Le référent sûreté est un gendarme ou un policier national qui a suivi une formation spécifique portant sur la prévention situationnelle et la vidéoprotection. Ces spécialistes, gendarmes ou policiers nationaux selon leur territoire de compétence, accompagnent les collectivités territoriales dans la sécurisation des espaces publics, bâtiments, écoles ou équipements sportifs, en proposant des diagnostics sûreté et des recommandations adaptées. Leur saisine est simple : les collectivités peuvent solliciter gratuitement le référent sûreté de leur circonscription via le commissariat ou la brigade de gendarmerie. En zone police, un référent peut par exemple intervenir pour effectuer un diagnostic de sécurisation d'un groupe scolaire communal après des actes de malveillance ; en zone gendarmerie, il peut accompagner une mairie sur des préconisations en matière de vidéoprotection. L'expertise de chaque référent sûreté est complète et adaptative. Elle constitue ainsi un atout majeur pour la prévention et la tranquillité publique au service des collectivités locales.
Plus d'informations sur https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendelus/conseils/le-referent-surete-un-expert-pour-vous-accompagner et https://www.ensp.interieur.gouv.fr/nos-formations-professionnelles-specialisees/elus-partenaires-institutionnels/les-referents-surete

Statut de l'élu : avancées obtenues par l'AMF

Le texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, le 8 juillet 2025, bien que perfectible, comprend des avancées majeures défendues par l'AMF : bonification de la retraite, statut de l'élu étudiant, revalorisation des indemnités, augmentation de la compensation des pertes de revenus… Elle répond aussi à nombre de préoccupations exprimées par l'AMF : suppression de la notion de conflit d'intérêt public-public, extension de la DPEL aux communes de moins de 3 500 habitants, droits des élus en situation de handicap.
D'autres mesures faisant l'objet d'un avis défavorable de l'AMF ont été, grâce à son action, retirées du texte : obligation des élus de s'engager publiquement à respecter l'ordre et les valeurs de la République, allongement des délais de convocation aux séances du conseil municipal…
Voir sur www.senat.fr/leg/ppl24-854.html

RUBANS DU PATRIMOINE

LES LAURÉATS DÉVOILÉS !

Organisés par la FFB, la Fondation du patrimoine, l'AMF, le GMH et la Fédération nationale des Caisses d'Épargne, ce concours distingue les communes et intercommunalités engagées dans la restauration ou la mise en valeur de leur patrimoine.

134 dossiers ont été examinés répondant à plusieurs critères : qualité architecturale, matériaux employés, retombées sociales, culturelles, économiques et environnementales. 5 prix nationaux ont distingué des projets exemplaires : Lamazière-Basse (église Saint-Barthélemy), Falaise (halles), Syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure (couvent des Récollets), la CA du Bassin de Bourg-en-Bresse (Ferme de la forêt) et Aire-sur-la-Lys (ancien hôpital Saint-Jean-Baptiste). 17 prix régionaux et 47 prix départementaux complètent ce palmarès. ***Voir sur www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr/les-laureats***

SOLIDARITÉ

TÉLÉTHON 2025

L'édition 2025 du Téléthon aura lieu les 5 et 6 décembre. Alors que 95 % des maladies rares n'ont encore aucun traitement, cet évènement est l'occasion d'une mobilisation collective au profit des personnes malades et leurs familles. Chaque année, 280 000 bénévoles s'engagent et 22 000 animations sont organisées localement afin de sensibiliser au sujet des maladies rares. Aux côtés des associations locales, des structures institutionnelles, des entreprises, les communes ont un rôle important à jouer. Elles sont appelées à initier des actions et à encourager les dons sur le site du Téléthon ou bien par téléphone au 36 37. ***Contact : www.afm-telethon.fr***

DÉVELOPPEMENT DURABLE

COUPS DE CŒUR DE LA SEDD

La Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) 2025 a permis de mettre en valeur les initiatives locales en faveur d'une transition écologique, solidaire et inclusive. Cette édition a vu quatre projets locaux récompensés du prix du coup de cœur du ministère de la Transition écologique : Archipel, porté par le CERDD et la CA du Beauvaisis (Hauts-de-France) ; les Gardiens de l'eau, imaginé par la Métropole Européenne de Lille, l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'établissement public de santé mentale Lille-Métropole (Hauts-de-France) ; les Grandes Échappées Vosgiennes, développées par la PETR Pays de la Déodatie (Grand-Est) ; et Bioshift, porté par le PETR du Piémont des Vosges et la CC Pays de Saint Odile (Grand Est). ***Découvrir le détail des projets lauréats sur www.amf.asso.fr/ Réf. BW42760***

ESDW10
SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
2025
18 SEPTEMBRE 08 OCTOBRE

NUMÉRIQUE

LABEL VILLES INTERNET

La France demeure le seul pays à proposer un label dédié à la reconnaissance des villes et villages promouvant l'Internet citoyen. Le Label National Territoires, Villes et Villages Internet s'adresse aussi bien aux petites communes qu'aux grandes villes, dès lors qu'elles mettent à disposition de leurs habitants et usagers des services numériques accessibles et utiles à l'intérêt général. Depuis sa création, plus de 2 000 communes ont déjà été distinguées, certaines à plusieurs reprises, confirmant ainsi l'engagement durable des territoires pour un numérique citoyen. Ce label bénéficie du soutien de plusieurs ministères depuis plus de 20 ans. ***Plus d'informations sur www.villes-internet.net***

CITOYENNETÉ

PRIX DU CIVISME

L'AMF et l'Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite (ANMONM) ont signé une convention pour promouvoir les valeurs citoyennes au sein des communes. Ce partenariat met notamment en avant le Prix du civisme, qui récompense les jeunes de moins de 18 ans ayant accompli des actes de courage, de dévouement ou de solidarité. Les communes sont invitées à faire connaître les initiatives exemplaires repérées localement et à se rapprocher des sections départementales de l'ANMONM pour coorganiser des actions telles que des Journées citoyennes, des forums ou encore accompagner les conseils municipaux de jeunes. ***Plus d'informations sur www.anmonm.org***

SANTÉ

MOIS SANS TABAC 2025

En novembre 2025 se tiendra la 10e édition du Mois sans tabac, un rendez-vous désormais incontournable de santé publique. Plus que jamais, les élus et collectivités locales sont appelés à jouer un rôle clé dans cette mobilisation : en relayant largement la campagne, en organisant des actions de proximité et en mettant à disposition les ressources nécessaires. Depuis 2016, cette campagne propose chaque année un défi collectif : arrêter de fumer pendant 30 jours. En misant sur la force du groupe, le soutien mutuel et une approche bienveillante, le dispositif a déjà permis d'accompagner près de 1,5 million de fumeurs depuis sa création. ***Plus d'informations sur mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr***

Signalés AMF

Élections communautaires 2026

À la suite du décret n°2025-848 du 27 août 2025, les élections municipales se tiendront le dimanche 15 mars 2026 et le dimanche 22 mars 2026 en cas de second tour.

Ces élections entraîneront également le renouvellement des conseils communautaires et métropolitains. Plusieurs étapes majeures sont d'ores et déjà à anticiper pour les intercommunalités. La réunion d'installation des nouveaux conseils communautaires devra se tenir au plus tard le vendredi de la 4e semaine qui suit l'élection des maires (L.5211-6 du CGCT) : soit au plus tard le 17 avril 2026 dans l'hypothèse où tous les conseils municipaux de l'intercommunalité seraient élus dès le premier tour, soit au plus tard le 24 avril 2026 en cas de second tour dans au moins une des communes membres de l'intercommunalité. Cette séance marque la fin du mandat des présidents, vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire/métropolitain et l'entrée en fonction de leurs successeurs désignés lors de la séance d'installation.

Installation du nouveau conseil

Les nouveaux conseillers communautaires sont élus dès la proclamation des résultats dans les communes de 1 000 habitants et plus (le 15 mars ou le 22 mars 2026). Pour les communes de moins de 1 000 habitants, il faudra attendre l'installation du conseil municipal et l'élection du maire et des adjoints (ainsi que l'établissement du tableau du conseil) pour que leur mandat débute soit au plus tard le 22 mars si l'élection du conseil municipal est acquise au premier tour ; soit au plus tard le 29 mars 2026 si l'élection est acquise au second tour (articles L.2121-7 du CGCT).

Notons qu'il appartient au président sortant de convoquer les nouveaux conseillers communautaires à la réunion d'installation du conseil communautaire. À partir de l'installation de l'organe délibérant dans sa nouvelle composition et jusqu'à l'élection du nouveau président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée (article L.5211-9 du CGCT). Lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du président et des vice-présidents, le président devra donner lecture de la charte de l'élu local.

L'AMF communiquera une note détaillée avec les différentes dates clés du renouvellement des conseils municipaux, et l'installation des conseils communautaires/métropolitains.

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/Dossier « Préparer les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 »

MONTANT NET SOCIAL NÉGATIF

LES PROCÉDURES À SUIVRE

L'AMF est intervenue auprès du ministère compétent pour résoudre la situation des élus confrontés à la baisse du montant de leur RSA ou prime d'activité et ce, sans modification de ressources.

Ceux dont le montant net social (MNS) est négatif sont concernés. Ce MNS, qui figure sur le bulletin d'indemnités, correspond au revenu net après déduction des prélèvements sociaux que les bénéficiaires du RSA/prime d'activité doivent déclarer pour calculer leurs prestations. Pour les élus locaux, la fraction représentative des frais d'emploi (FRFE) est aussi déductible, ce qui peut conduire à un MNS négatif, en particulier lorsque la FRFE est supérieure aux indemnités. Ceci a conduit à un calcul erroné de leurs droits. Pour y remédier, les élus sont invités à corriger leur déclaration trimestrielle de ressources au titre de leur(s) mandat(s), en le ramenant à zéro. La CAF vérifiera le montant déclaré. ***Voir sur la FAQ de la CAF « Nouvelle déclaration trimestrielle RSA et prime d'activité : nos réponses à vos questions » - question n°45 : www.caf.fr***

FERMETURE DE LA 2G

IMPACTS POUR LES COMMUNES

À date, la technologie 2G équipe encore des systèmes de téléalarmes des ascenseurs, de téléassistance pour les personnes âgées, de télésurveillance et des téléphones d'anciennes générations.

Pour des raisons d'obsolescence technologique et de libération des fréquences pour la 4G et la 5G, les opérateurs ont décidé de fermer la 2G puis la 3G entre 2026 et 2029. Orange est le premier opérateur à mettre en œuvre la fermeture de la 2G.

Initialement prévue pour le 31 décembre 2025, la date butoir a été décalée à après les élections municipales. L'opérateur procédera par étapes jusqu'au 9 juin, la fermeture sur l'ensemble du territoire étant fixée à la fin septembre 2026. SFR et Bouygues Telecom l'éteindront fin 2026, tandis que Free n'a pas encore annoncé de date.

L'AMF encourage les communes à contacter dès à présent leurs fournisseurs de services ou de matériels pour s'assurer du fonctionnement futur de leurs équipements.

Guide des candidats aux élections

La commission nationale des comptes de campagne a publié un guide, indispensable aux candidats des communes de plus de 9 000 habitants soumis à des règles particulières (compte de campagne...). Il comprend aussi des précisions utiles pour l'ensemble des candidats concernant les financements prohibés : les concours en nature des collectivités par exemple. Par ailleurs, il appelle à une vigilance renforcée quant à l'ingérence étrangère. Enfin, il présente, en annexe, les principales jurisprudences utiles.

Voir sur www.amf.asso.fr/ Réf. BW42771

Données financières 2024 de l'OFGL

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) propose une cartographie des résultats financiers et une analyse financière comparative, pour l'ensemble des catégories de collectivités (communes, intercommunalités, départements, régions, établissements publics locaux, etc.). Ces données sont complétées et mises à jour à partir des balances comptables 2024 de la Direction générale des finances publiques.

Voir sur data.ofgl.fr

Achats durables

Le ministère de la Transition écologique sollicite les acheteurs publics afin de dresser un bilan des politiques menées en faveur des achats durables depuis 2022, et dont la feuille de route se traduit par le Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025. Le nouveau PNAD verra le jour au premier semestre 2026, mais les objectifs du plan précédent ont-ils été atteints ? L'enquête lancée en octobre permettra d'évaluer la prise en compte du PNAD chez les acheteurs.

L'AMF sur le terrain

En ce dernier trimestre, se tiennent de nombreuses assemblées générales départementales de maires et présidents d'EPCI, des réunions auxquelles l'AMF participe activement.
Le 18 septembre c'est **Joseph Ségura,** secrétaire général adjoint de l'AMF, qui s'est rendu au Salon des maires de la Lozère. Il a par ailleurs participé au Congrès des maires de l'Hérault le 26 septembre.
Joël Balandraud, vice-président de l'AMF, a pris part au congrès des maires de Guyane du 18 au 20 septembre.
Murielle Fabre, secrétaire générale de l'AMF, est intervenue au Congrès des maires du Nord le 25 septembre puis elle a participé au Salon des maires du Bas-Rhin le 3 octobre.
Alain Chrétien, vice-président de l'AMF, s'est déplacé au Congrès des maires et présidents de communauté des Hautes-Alpes le 26 septembre.
Véronique Pouzadoux, secrétaire générale adjointe de l'AMF, a pris part au Salon des élus de la Creuse le 26 septembre.
Jean-François Vigier, vice-président de l'AMF, a participé, le 27 septembre, au Congrès des maires de la Haute-Marne.

Catalogue des formations

Depuis le 1er septembre, la rentrée est synonyme de réserve, mais les formations, elles, continuent ! Prise de parole en public, législation funéraire, chemins ruraux et la gestion par les élus, des déchets ainsi que des dépôts sauvages... Nombre de thématiques conçues par et pour les élus locaux. Retrouvez l'intégralité des formations du 2e semestre dans votre département en contactant votre association départementale des maires. L'AMF s'engage à mettre à disposition de tous les nouveaux élus en 2026 un kit de formations sur les fondamentaux du mandat sans oublier les formations thématiques en lien avec les différentes délégations. ***Contact : formation@amf.asso.fr***

Gend'élus : un site internet à connaître

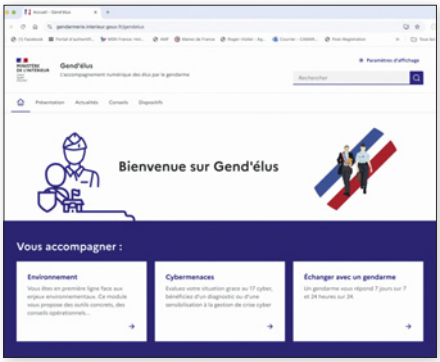

Anciennement disponible sur une application, « Gend'élus » évolue désormais vers un site interactif. Il héberge dorénavant de nouveaux outils et de nouvelles thématiques telles que les problématiques liées à l'environnement ou à la cybersécurité. Il offre plus particulièrement les ressources suivantes : des fiches réflexes guidant l'élu dans son rôle, une présentation des dispositifs de la gendarmerie, l'accès à des modèles de rapport ou d'arrêté, l'accès à une formation en ligne sur la gestion des dépôts sauvages, etc.
Voir sur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendelus

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 438 | Gratuit
AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Crédits photographiques : © Ville de Cannes, p. 1 ; © AdobeStock, p. 1, p. 2, p. 3.

LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 438 D'OCTOBRE 2025

Élus et cadres dirigeants. La clé du mandat repose sur une relation de confiance
Interview. André Laignel, 1er vice-président délégué de l'AMF
Interco et territoires. Les maires au cœur des territoires connectés
Enquête. Démocratie locale : impliquer les citoyens

gigalis

Impulsé par la **Région Pays de la Loire**
gigalis.org

Un modèle unique en France

Une souveraineté publique étendue pour une confiance augmentée

Une offre numérique complète

Un acteur public sans financement public (ni subvention, ni cotisation)

Connectivité et réseaux
Cloud et Datacenter
Cybersécurité et protection des données
Centrale d'achats numériques